

QUI CONTACTER ?

Vous êtes victime de violences conjugales et vous ne savez pas à qui vous adresser ? Par où commencer ? **La première étape est d'en parler.**

Pour cela vous pouvez **contacter un professionnel formé pour vous écouter, vous recevoir, et vous accompagner pour l'accès aux droits, aux soins, au logement, une mise à l'abri, une aide psychologique.**

Cette aide sera **gratuite** et vous n'avez pas à porter plainte pour en bénéficier.

Il existe de nombreux professionnels dans l'Hérault, tous travaillent en réseau. Quelle que soit votre porte d'entrée, ils se concerteront et un parcours complet sera mis en place, adapté à votre situation et vos besoins personnels.

Les services du Département de l'Hérault

770 travailleurs sociaux et médico-sociaux sont employés par le Département pour accompagner les personnes en difficulté dans l'Hérault. **Contactez-les par téléphone ou rendez-vous physiquement dans votre service départemental des solidarités. Pour connaître le site le plus proche de chez vous rdv sur www.herault.fr**

- Lunel-Petite Camargue :
Lunel **04 67 67 55 20**
- Montpelliérain :
Montpellier **04 67 67 51 50**
- Cœur d'Hérault Pic St-Loup :
Clermont-l'Hérault **04 67 67 44 00**
- Etang de Thau :
Frontignan **04 67 67 76 99**
- Haut Languedoc Ouest Héraultais :
Bédarieux **04 67 67 47 15 / 47 16**
- Biterrois : Béziers **04 67 67 45 00**

EN CAS D'URGENCE

39 19

Numéro d'écoute national
(24h/24, 7j/7, appel gratuit et anonyme)

115

Si vous avez besoin d'être hébergée en urgence quand les services sociaux sont fermés
(24h/24, 7j/7, appel gratuit)

17

En cas de danger immédiat
(24h/24, 7j/7, appel gratuit)

Les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG)

Les **Intervenants Sociaux en Commissariat et Gendarmerie** sont des professionnels spécifiquement formés à l'aide aux victimes de violences conjugales. Ils sont basés en commissariat ou en gendarmerie.

Vous pouvez :
→ les contacter par téléphone,
→ et/ou les rencontrer dans le lieu que vous leur désignerez,
→ avant, après ou sans avoir déposé plainte.

MON ISCG DE SECTEUR

